

**REPUBLIQUE FRANCAISE**  
**DEPARTEMENT DE LA MANCHE**  
**COMMUNE DE ROMAGNY FONTENAY**

Nombre de membres en  
exercice : .26

**Séance du 19 décembre 2019**

Présents : 17  
Représentés : 04  
Absents : 05  
Votants : 21

Date de Convocation :  
13/12/2019

L'an 2019 le jeudi 19 décembre 2019 à 20h30, le Conseil Municipal de ROMAGNY FONTENAY, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de M. André BOUILLAULT

Sont présents : A BOUILLAULT, C DESLANDES, J PERRIER, S DESLANDES, S DESGUE, MM CHEMIN, R PINSON, T ARMAND, M BAUGE, M BRETONNIER, J BOUTELOUP, R GAUCHER, S GAUTIER, C GONTIER, F HESLOUIS, F LECHAPLAIN, Y LOYAUD

Sont représentés : M LAIR a donné procuration à S DESGUE, MJ LEBASCLE a donné procuration à R GAUCHER, A LEROY a donné procuration à C DESLANDES et JL HERBERT a donné procuration à R PINSON

Sont Absents excusés : S GASSION,

Sont Absents : JL DUDOIGT, T LAURENCEAU, S LEFRANCOIS, A CHAREYRE

Est désigné secrétaire de séance : M BAUGE

**I. Décision Modificative : Atelier Communal**

Afin de permettre de payer les dernières factures de l'atelier communal des lots 5 (Electricité), 6 (Plomberie) et 8 (Peinture), il convient de faire un virement de crédit d'un montant de 50000€ de l'opération terrain pour habitation vers l'opération construction d'un atelier communal.

Le Conseil Municipal accepte cette décision modificative.

**II Tarif Garderie**

Suite au transfert de compétence de la garderie de la Communauté d'Agglomération vers la Commune au 1<sup>er</sup> janvier 2020, il convient de fixer les tarifs.

Le conseil municipal accepte les tarifs de 1.50€ le matin et 1.50€ le soir.

**III Convention de mise à disposition du personnel pour l'assainissement**

Proposition de la Communauté d'Agglomération :

Le remboursement des frais de fonctionnement s'effectue sur la base d'un forfait de 20€ +15% multiplié par les nombres d'unités de fonctionnement fixées par la Communauté d'Agglomération et la commune bénéficiaire de la mise à disposition.

La détermination du coût unitaire de fonctionnement

Le coût unitaire de fonctionnement est fixé à 20€/heure + 15% soit 23€/heure.

D'autres dépenses pourront être comprises dans le coût unitaire, à la condition que les deux parties l'acceptent, par voie d'avenant, avant l'expiration du délai prévu au 3 du présent article et qu'elles aient un lien avec le fonctionnement du service.

La détermination des unités de fonctionnement

Une unité correspond à une utilisation du service par la collectivité bénéficiaire.

Le nombre d'heures est fixé à 200 heures par an + 52 week-ends d'astreintes.

Un état annuel devra dresser la liste des recours au service, convertis en unités de fonctionnement

Le Conseil Municipal refuse cette proposition. En effet, le coût horaire était de 30€/heure et de 5€ pour le matériel lors de la convention de mise à disposition avec la Communauté de Communes du Mortainais.

Le Conseil Municipal demande de revoir le coût horaire et que soit intégré le personnel qualifié, les astreintes et le coût de matériel.

#### **IV Devis de changement d'horloge de l'église de Fontenay**

Un devis de l'entreprise Cornille Havard d'un montant de 1310€ HT est proposé pour le remplacement de l'horloge de l'église de Fontenay. Le Conseil Municipal reporte ce devis. Il faut demander à M Lair si cela est nécessaire

#### **VI Etude de devis concernant l'archivage des Mairies**

|              | NOMBRE DE METRES LINEAIRES | ROMAGNY     | FONTENAY   | TARIF HT    | DIVERS  |
|--------------|----------------------------|-------------|------------|-------------|---|
| CDG50        | 125.50 M                   | OUI         | OUI        |             | Le temps de travail est une estimation. Seules les journées réellement effectuées seront facturées. |
|              |                            | 6 600,00 €  | 4 400,00 € | 11 000,00 € |   |
| DOP'ARCHIVES | 100.50 M                   | OUI         | NON        |             |   |
|              |                            | 12 500,00 € | - €        | 12 500,00 € |   |

Le conseil municipal accepte le devis du Centre de Gestion de la Manche pour un montant de 11000€ HT

#### **VII Compte rendu de la commission voirie du 14 12 2019**

- Les Charbonnelais : les travaux de voirie effectués ont permis une amélioration du captage des eaux pluviales et du ruisseau des Charbonnelais. Il reste le problème de busage du ruisseau sur la propriété de Monsieur Alain Dupont  
La rive est altérée en montant la route. Des blocs de pierres ont été mis en place mais ne suffisent pas.
- Le Teilleulet : devant les dégâts considérables sur la descente du chemin, une remise en forme est demandée à TPB du l'Oir et un enrobé à partir de la maison des Anglais avec un busage pour le pluvial
- La Chesnais (Fontenay) : constatation de nids de poules à colmater
- SourceLune : le chemin d'accès à la Bromerais est à remettre en état suite aux pluies abondantes de l'automne
- La Guérinière : il manque un écoulement suite aux travaux effectués. Une réparation vers les Anglais est à faire.

- 
- Les Granges : l'entrée du chemin des Granges est abîmée et est à refaire en enrobé.
- Rivière Dorée : pas de travaux tant que Monsieur Moisseron n'a pas déplacé sa clôture.
- Le Petit Bois Ménard : le chemin est en mauvais état et des travaux sont à prévoir
- Les Futardières : il est constaté une érosion et un écoulement anormal de la parcelle ALMIN dû à un manque de talus

### **IX Questions diverses**

- Un devis de l'entreprise LEBEURRIER est présenté pour acheter des accessoires à la balayeuse pour un montant de 1800€ HT (fourche à palette : 900€ HT, godets : 750€ HT et pare-brise : 250€ HT). Le Conseil Municipal accepte le devis.
- L'entreprise de travaux publics BOUTTE demande à passer par le Champ Saint Denis pour transporter de la terre 15000m<sup>3</sup> pendant 3 ans. Le Conseil Municipal refuse le passage par le Champ Saint Denis et donne son accord pour 4000m<sup>3</sup> dans un délai de 3 ans par le chemin des Rouelles
- Compte rendu du goûter de Noël de l'école
- Garderie de Fontenay : 6 candidatures ont été déposées pour le poste. Le Maire et le Maire délégué ont rencontré 3 personnes. La candidature de Mme Aurore Brunet est retenue pour un contrat de 3 mois renouvelables (1 an)
- Cérémonies des vœux le 4 janvier à 10h30 à la salle de convivialité de Romagny et le 18 janvier à 11h à la salle des fêtes de Fontenay

Fait à Romagny Fontenay  
Le 21 janvier 2020  
Le Maire  
A BOUILLAULT